



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CEAC

Question écrite n° 44034

Texte de la question

M. Jacques Brunhes appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications concernant la situation de la société Ceac. Cette société produit des batteries automobiles. Elle exploite actuellement quinze usines réparties dans sept pays. En France, cette entreprise détient sept unités de production. Son siège social est implanté à Gennevilliers. En 1993, elle a réalisé un chiffre d'affaires total de 4 291 272 000 millions de francs. Intégrée en 1991 au sein du groupe Fiat, cette entreprise internationale a pu se développer depuis en augmentant notamment sa productivité. Elle n'avait, jusqu'à présent, aucun problème d'emploi et de développement. À compter de l'année 1994, la société Exide, originaire des États-Unis, a procédé à l'acquisition de plusieurs sociétés de dimension européenne produisant des batteries automobiles et industrielles. Ainsi, cette société a pris le contrôle des entreprises Big, Tudor et Gemala. Enfin, à la fin de l'année 1994, Exide a acheté au groupe Fiat, la société Ceac. Le ministre de l'économie et des finances de l'époque autorisa cette acquisition dans une lettre en date du 9 juin 1995 malgré l'avis négatif rendu par le conseil de la concurrence, en date du 2 mai 1995. Pour obtenir l'accord du gouvernement français, la société Exide a indiqué qu'elle n'avait pas « l'intention de procéder, à moyen terme, à des restructurations en France dans la mesure où les usines de Ceac sont déjà très performantes ». Elle précisait également que « l'organisation actuelle de la recherche et développement de Ceac en France sera maintenue, mais aussi développée, car Ceac pourra réaliser la coordination de toute la recherche et développement du nouveau groupe Exide en Europe ». En outre, Exide fit « valoir que l'opération devrait se traduire par des transferts de technologie au profit de la société Ceac. » Or, dès la fin de l'année 1995, le rachat de la société Ceac par l'entreprise Exide s'est traduit par des transferts de technologie au profit de la seule société américaine. De même, la société Exide a favorisé le départ de salariés du service recherche afin de faire des économies. Aujourd'hui, la direction américaine souhaite faire financer à cent pour cent par des fonds publics français et européens ce service de recherche de Ceac et envisage de supprimer 40 % de son personnel, réduire de 75 % les investissements pour 1996 et licencier 50 salariés au siège social. Contrairement aux objectifs affichés, la recherche n'est donc ni développée, ni même maintenue, mais à l'inverse diminuée. L'aide technologique apportée aux unités de la société Ceac implantées en France s'en trouvera réduite. Des menaces de délocalisations de fabrications, et donc la fermeture de sites, sont envisagées maintenant. Il lui demande en conséquence de bien vouloir étudier avec attention la situation de la société Ceac et de lui faire connaître s'il compte prendre des mesures afin de permettre le maintien et le développement du centre de recherche et d'empêcher la restructuration des usines Ceac pourtant performantes et rentables.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications a été appelée sur la situation du groupe CEAC spécialisé dans la fabrication de batteries au plomb et repris en 1995 par le groupe américain Exide, leader mondial du marché de renouvellement des batteries au plomb pour véhicules. CEAC dispose en France de sept usines dont trois spécialisées dans la fabrication de batteries de démarrage pour véhicules : Nanterre (batteries de première monte pour voitures particulières), Nîmes (batteries de rechange) et Auxerre

(batteries pour poids lourds). Exide a procede au rachat de CEAC apres avoir repris au cours de l'annee 1994 trois societes europeennes specialisees dans la fabrication de batteries de demarrage pour vehicules : deux societes anglaises et la societe espagnole Tudor, principal concurrent de CEAC aupres des constructeurs automobiles francais. Le groupe Exide, qui dispose de trente et une usines dans le monde, a entame la reorganisation de son groupe en Europe et procede a des fermetures de ses usines les plus petites et a certains regroupements de fabrication. Exide considere que les sites europeens ont des capacites de production plus faibles qu'il ne serait souhaitable. Exide a toutefois indique aux pouvoirs publics francais qu'il entendait maintenir, voire developper, les volumes de production en France malgre la degradation des marges beneficiaires sur le marche francais. Exide a choisi la France pour installer a Gennevilliers le siege social de Exide-Holding Europe, et a confirme la prochaine localisation a Gennevilliers de son centre de recherche europeen. Le groupe dement formellement supprimer du personnel de recherche et reduire ses investissements mais confirme la restructuration de ses services financiers et administratifs, susceptibles d'entraîner la suppression d'une cinquantaine d'emplois.

Données clés

Auteur : [M. Brunhes Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44034

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5490

Réponse publiée le : 9 décembre 1996, page 6472